



Facturation de frais financiers sans avertissement

Par **Hortense**, le **14/02/2008** à **15:47**

Bonjour,

J'ai un abonnement pro chez Gaz de France pour le gaz et l'électricité.

Le 19 décembre 2007, j'ai reçu une facture que je n'ai pu payer que le 8 janvier (vacances puis déplacements professionnels m'ont empêché de m'en occuper avant).

Entre temps j'ai évidemment reçu trois lettres de relances.

Le 29 janvier, j'ai reçu ma nouvelle facture avec des frais financiers (pour,les relances de la facture précédente) s'élevant à près de 50 euros. Jamais ils ne m'ont prévenue que de tels frais allaient être appliqués.

Ont ils le droit de facturer cela alors qu'ils ne m'ont jamais avertie ?

Quel recours puis je avoir ?

(le service client est payant, les "conseillers" sont des incapables et désagréables en plus...)

Merci d'avance pour votre aide.